

Lomé, ce 29 novembre 2017

Prot. N° 413/AL/17 – AP

- **A tous les Prêtres (Diocésains, Religieux et Missionnaires),**
- **Aux Religieux et Religieuses,**
- **Aux Fidèles laïcs de l'Archidiocèse de Lomé,**
- **Aux hommes, aux femmes et aux jeunes de bonne volonté,**

Chers Pères, Frères et Sœurs,
Fils et Filles bien-aimés dans le Seigneur,

Nous sommes à **DIX JOURS** de notre PÈLERINAGE MARIAL
DIOCÉSAIN de l'An 2017 à KOVIÉ !

- I-** Par la présente, je viens vous confirmer que notre **VINGTIÈME PÈLERINAGE DIOCÉSAIN AUX PIEDS DE NOTRE DAME DES DOULEURS**, Dieu aidant, aura lieu le **SAMEDI 09** et le **DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2017** à KOVIÉ. Et pour qu'il soit bien fructueux, il importe qu'il soit précédé par une bonne préparation spirituelle.
- II-** Je vous invite donc en toute confiance à réserver un accueil bien filial à la **VIERGE PÈLERINE**, à tour de rôle sur les Paroisses de notre Archidiocèse, du **VENDREDI 1^{er}** au **JEUDI 07 DÉCEMBRE 2017**, conformément au programme ci-joint.
- III-** Je recommande fortement que les **CONFESSIONS** soient soigneusement organisées sur chaque Paroisse pendant le séjour de la **VIERGE PÈLERINE**. Les fidèles sont donc invités à se confesser au cours des séances organisées à cet effet à leur intention sur les Paroisses. Pendant le séjour de la **VIERGE PÈLERINE** sur chaque Paroisse, les Prêtres ont la faculté d'absoudre le péché d'avortement.
- IV-** Les Curés qui détiendraient encore des Statues de la Vierge Pèlerine depuis l'année dernière sont invités à les ramener immédiatement à la Paroisse Cathédrale du Sacré-Cœur de Lomé.
- V-** Ensemble évertuons-nous à vivre convenablement le caractère pénitentiel de notre PÈLERINAGE aux pieds de la **VIERGE MARIE, NOTRE DAME DES DOULEURS**, qui ne cesse de nous encourager à exécuter ce que le Seigneur et Sauveur nous commande.

Que le Dieu de toute bonté et miséricorde nous bénisse tous et toutes et nous garde dans la constante fidélité à son Amour et à son Alliance !

Mgr Denis AMUZU-DZAKPAH
Archevêque de Lomé

TOUR D'ACCUEIL DES STATUES DE LA VIERGE PÈLERINE
SUR LES PAROISSES DE L'ARCHIDIOCÈSE DE LOMÉ

	PREMIER TOUR du 1^{er} au 03/12/2017	DEUXIEME TOUR du 03 au 05/12/2017	TROISIEME TOUR du 05 au 07/12/2017
1 ^{ère} Statue	Paroisse Cathédrale	Amoutivé	Bassadji
2 ^{ème} Statue	Hanoukopé	Nyékonakpoé	Kodzoviakopé
3 ^{ème} Statue	Hedzranawoé	Kégué	Attiégou
4 ^{ème} Statue	Wuiti	Martyrs de l'Uganda	Tokoin Novissi
5 ^{ème} Statue	Sacré-Cœur Junior	Paroisse Universitaire	Doumassesse
6 ^{ème} Statue	Gbenyedzi	Anfamé	Bè-Apéyéme
7 ^{ème} Statue	Baguida	Adamavo	Avepozo
8 ^{ème} Statue	Bè-Kpota	Bè-Adidomé	Adakpamé
9 ^{ème} Statue	Casablanca	Avenou	Adidogome
10 ^{ème} Statue	Sanguéra	Agbalepedogan	Agoè-Assiyéyé/Kovè
11 ^{ème} Statue	Totsi	Avedzi	Klikamé
12 ^{ème} Statue	Agoe-Nyivé	Tsévié	Kpali-Dévé
13 ^{ème} Statue	Bolumodzi	Akadzame	Abobo
14 ^{ème} Statue	Gbatopé	Agbelouvé	Gapé Centre
15 ^{ème} Statue	Gapé-Akpakpedome	Gapé-Atsanvé	Noépé
16 ^{ème} Statue	Kévé	Assahoun	Kovié

NOTA BENE :

- Chaque Paroisse reçoit la Statue dans la nuit précédant la date d'accueil et la confie à la Paroisse suivante dans la nuit de la date prévue pour la fin du séjour.

- Les Curés veilleront à se faire aider par d'autres confrères pour les confessions, durant le séjour de la Vierge Pèlerine sur leurs Paroisses.

- Toutes les Statues doivent être impérativement ramenées à la Cathédrale de Lomé dans la semaine qui suit le Pèlerinage.